



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 3 avril 2018 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

\*\* DM-04-2018 \*\*

Site concerné :

Lot projeté : 2 867 844  
Adresse : 683-687, rang Saint-Régis  
Zone : C-202

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Les demandes portent sur le nombre de revêtement extérieur mural sur le bâtiment et le nombre de cases de stationnement et viseraient à :

- Permettre un maximum de quatre types de matériaux de revêtement mural sur un même bâtiment principal alors que le règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA stipule qu'un maximum de trois types de matériaux de revêtement mural sur un même bâtiment est permis;
- Permettre aucun case de stationnement sur le terrain d'un établissement commercial et résidentiel alors que le règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA stipule qu'un minimum de 12 cases de stationnement est requis pour l'ensemble des usages existants et projetés;

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance ordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Isidore ce 12 mars 2018.

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 12<sup>e</sup> jour de mars 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2018